

PROCES VERBAL DE SEANCE

◆◆◆
CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

PRESENTS
Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA.

PROCURATIONS
Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX
Mme FIERLEJ* procuration à Mme TRIAES
Mme PEGUES procuration M AÏTA
Mme EVEN procuration à Mme PADRA
Mme RANCHET procuration à M. JUMEL
Mme DASSENOY procuration à M. SUC
Mme VITRICE procuration à M. SARICA
M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX
M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

ABSENTS

SECRETAIRE
Mme LEROUX

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 07/02/22.

Finances :

- 1- Reprise anticipée des résultats 2021,
- 2- Vote des taux d'imposition pour 2022,
- 3- Vote du budget primitif 2022,
- 4- Octroi d'une autorisation générale de poursuites au trésorier,
- 5- Renégociation d'un emprunt/ Acceptation des nouvelles conditions,
- 6- Demande de subvention d'Etat pour 'installation d'un système de vidéo protection,

Personnel communal :

- 7- Adhésion au contrat groupé d'assurance statutaire du centre de gestion 31,
- 8- Modification du tableau des emplois,
- 9- Signature d'une promesse de bail civil avec Réservoir sun,

Informations au conseil

Questions diverses.

Date de la convocation : 22 février 2022	Date d'affichage : 08 mars 2022
Nombre de membres du conseil municipal: 29	Transmission en sous-préfecture : 08/03/2022
En exercice : 29	Présents : 20 + 09 procurations
	Votants : 29

*Arrivée à 18h40 (point 2)

La réunion a débuté à 18 heures 30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. le Maire procède à l'appel et annonce les procurations. Le quorum est atteint.

Il propose au Conseil Municipal de désigner Mme LEROUX en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 février 2022

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

-Informations au conseil municipal :

Elles seront communiquées au conseil suivant compte tenu du peu de commandes.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la signature du bail avec la société RESERVOIR SUN pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques type pergola sur les vestiaires du rugby.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire débute l'ordre du jour.

1- Reprise anticipée des résultats 2021 :

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre (annexé à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Monsieur le Maire propose :

- de reprendre par anticipation les résultats 2021, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2021 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2022,
- précise que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,
- dit que les résultats de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

Budget principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
		REALISATIONS	REALISATIONS
	TOTAL DEPENSES	4 584 494.88	1 135 858.18
	TOTAL RECETTES	5 250 565.36	1 367 838.76
	RESULTAT de L'EXERCICE	666 070.48	231 980.58
	RESULTAT ANTERIEUR 2020	693 054.74	659 419.63
	RESULTAT CUMULE	1 359 125.22	891 400.21
Résultat global de clôture Budget Principal			2 250 525.43
Reste à réaliser - report de crédits			352 462.11
Résultat global de clôture 2021		1 359 125.22	538 938.10

BUDGET 2022- Affectation du résultat 2021

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE	891 400.21	1 359 125.22
Proposition Affectation		
en investissement		report en fonctionnement
besoin de financement 2022	- €	559 125.22 €
Complément de financement 2022	800 000.00 €	
TOTAL = 1068	800 000.00 €	

VOTE		
	POUR	22
	REFUS DE VOTE	05 : A.Degeilh, L.Dolagbenu, P.Sandoval, L.Sarica, F.Vitricé
	Abstentions	02 : T.Monfraix, P.Chong kee

M. Jumel, 1^{er} adjoint, demande les raisons de ce refus de vote

M. Sarica précise que le groupe Fontenilles Ensemble ne vote pas cette reprise anticipée des résultats 2021 car le compte administratif et le compte de gestion n'ont pas été fournis en amont. Le trésorier a émis un accord oral sur ces documents.

M. le Maire explique que cette pratique est parfaitement légale et courante auprès de nombreuses collectivités.

2- Vote des taux d'imposition pour 2022 :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières.

Il rappelle que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé et n'a pas à être voté par le conseil municipal et que suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % a été transféré à la commune.

Monsieur le Maire, comme évoqué lors de la Commission finances et du Débat d'Orientations Budgétaires, propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux et de les maintenir au niveau de ceux de 2021 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 45,49 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 121,30%

VOTE		
	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

3- Vote du budget primitif 2022 :

L'assemblée est invitée à voter le budget primitif 2022 qui constitue d'une part les prévisions de dépenses en fonctionnement et en investissement, et d'autre part les recettes.

M. le Maire donne la parole à M. Fabrice Meyer, conseiller délégué en charge des finances.

M. Meyer informe l'assemblée des projets de subventions de fonctionnement aux associations.

L'enveloppe pour les associations culturelles/sportives/de loisirs s'élève à 20 740 €.

ASSOCIATIONS SPORTIVES/CULTURELLES	Montant de la subvention
Association BADMINTON CLUB FONTENILLES	550.00 €
Association COURIR A FONTENILLES	500.00 €
Association FONTENILLES FOOTBALL CLUB	3 850.00 €
Association JUDO CLUB FONTENILLES/LEGUEVIN	1 500.00 €
Association CLUB KARATE SHUKUKAI	550.00 €
Association LA BOULE FONTENILLOISE	440.00 €
Association SPORTIFS VOLONTAIRES	300.00 €
Association TAEKWONDO CLUB FONTENILLES	870.00 €
Association TENNIS CLUB FONTENILLOIS	1 100.00 €
Association TWIRLING BATON FONTENILLOIS	600.00 €
Association UNION SPORTIVE RUGBY CANTON OUEST 31	3 850.00 €
Association FONTENILLES GYM	400.00 €
Association AMAP DE FONTENILLES	300.00 €
Association SAINT LYS RADIO	200.00 €
Association FNACA COMITE DE FONTENILLES	200.00 €
Association LES PTITS LOUPS FONTENILLOIS	300.00 €
Association FONTENILLES VTT	300.00 €
Association AEROMODELISME FONTENILLOIS	350.00 €
Association LES GAMBETTES FONTENILLOISES	150.00 €
Association AMICALE DU 3EME AGE	500.00 €
Association ARTS ET LOISIRS A FONTENILLES	300.00 €
Association FONT EASY CREATIVE	300.00 €
Association FONTENILLES JAZZ DANCE	400.00 €
Association ART'TITUDES	200.00 €
Association ACCA DE FONTENILLES CHASSEURS	300.00 €
Association ASS PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUA. CANTON ST LYS	500.00 €
Association RAIL MINIATURE FONTENILLOIS	350.00 €
Association TROC DE CONNAISSANCES	200.00 €
Association THE HAPPY SINGERS	200.00 €
Association FCPE/APE PRIMAIRE FONTENILLES	200.00 €
Association HAPPY ENGLISH	300.00 €
Association FONTENILLES HANDBALL	350.00 €
Association LA CAHUTE DU MELOMANE	330.00 €
TOTAL	20 740.00 €

M. le Maire invite l'assemblée à passer au vote des subventions dans le cadre du vote du budget 2022.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2022.

POUR	26
CONTRE	00
Abstentions	02 T. Monfraix, P. Chong Kee

M. Meyer expose ensuite les chiffres inscrits au budget primitif.

Il rappelle que le budget doit être équilibré, tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés	5 579 940,00€	5 020 814,78€
R002 - Résultat 2021 reporté		559 125,22€
Total	5 579 940,00€	5 579 940,00€

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés	3 247 537,89€	2 708 599,79€
RAR 2021	352 462,11€	
R001 - Résultat 2021 reporté		891 400,21€
Total	3 600 000,00€	3 600 000,00€

Section de Fonctionnement : dépenses

Chap	Objet	BP 2021	CA 2021	BP 2022	évolution BP22/BP21
011	Charges à caractère général	1 366 222.00 €	1 170 098.25 €	1 507 000.00 €	10.30%
012	Charges de personnel	2 734 000.00 €	2 532 881.28 €	2 659 000.00 €	-2.74%
014	Atténuations de produits	230 000.00 €	229 909.00 €	230 000.00 €	0.00%
65	Autres charges de gestion courante	298 145.00 €	247 957.46 €	266 191.00 €	-10.72%
66	Charges financières	121 771.00 €	112 713.92 €	112 525.83 €	-7.59%
67	Charges exceptionnelles	32 000.00 €	17 210.53 €	42 000.00 €	31.25%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	6 000.00 €	
022	Dépenses imprévues	270 745.74 €	- €	57 223.17 €	-78.86%
023	Virement section d'Investissement	500 000.00 €	- €	420 000.00 €	-16.00%
042	Opérations d'ordre entre section	286 000.00 €	273 724.44 €	280 000.00 €	-2.10%
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	5 838 883.74 €	4 584 494.88 €	5 579 940.00 €	-4.43%
	Dépenses réelles de l'exercice	4 781 188.00 €	4 310 770.44 €	4 816 716.83 €	0.74%
002	Résultat de fonct° reporté N-1 (régul TP)	5 468.07 €			
	TOTAL DES DEPENSES	5 844 351.81 €	4 584 494.88 €	5 579 940.00 €	-4.52%

M. Meyer rappelle le cadre indiqué lors du ROB, à savoir la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement à hauteur de 2.5%. Une vigilance sera de mise d'autant plus que le chapitre 012 doit intégrer cette année les effets liés à une bonification d'ancienneté exceptionnelle (reclassement agents de catégorie C).

Section de Fonctionnement : recettes

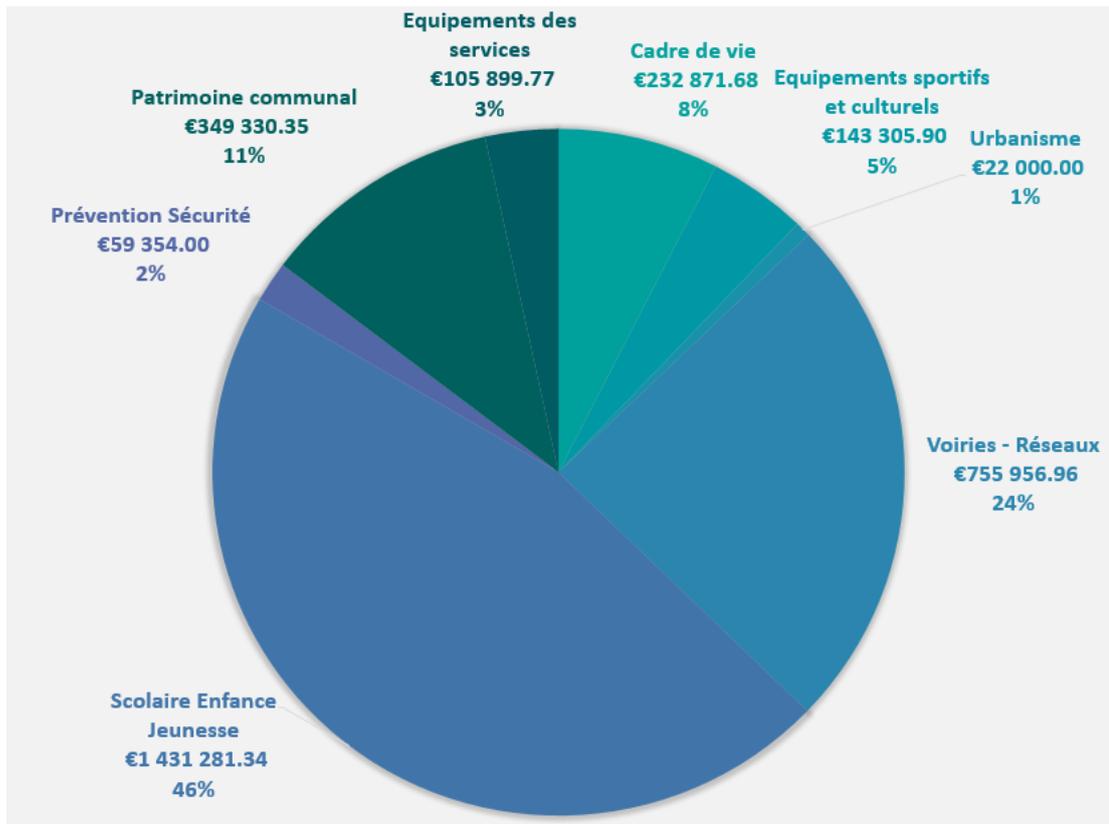
Chap	Objet	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP22/BP21
013	Atténuation de charges	100 000.00 €	99 855.35 €	75 000.00 €	-25.00%
70	Produits des services	330 500.00 €	438 336.10 €	368 030.00 €	11.36%
73	Impôts et taxes	3 283 245.00 €	3 423 045.29 €	3 464 390.00 €	5.52%
74	Dotations et participations	1 336 984.00 €	1 198 694.97 €	1 012 339.78 €	-24.28%
75	Autres produits de gestion courante	2 100.00 €	5 108.40 €	6 055.00 €	188.33%
77	Produits exceptionnels	- €	29 849.62 €	2 000.00 €	
	Travaux en régie	80 000.00 €	44 327.08 €	80 000.00 €	0.00%
042	Opérations d'ordre entre section	13 000.00 €	11 348.55 €	13 000.00 €	0.00%
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	5 145 829.00 €	5 250 565.36 €	5 020 814.78 €	-2.43%
	Recettes réelles de l'exercice	5 052 829.00 €	5 194 889.73 €	4 927 815 €	-2.47%
002	Résultat de fonctionnement reporté N-1	698 522.81 €	693 054.74 €	559 125.22 €	-19.96%
	TOTAL DES RECETTES	5 844 351.81 €	5 943 620.10 €	5 579 940.00 €	-4.52%

M. Meyer met l'accent sur la diminution attendue des remboursements de l'assurance du personnel compte tenu de la révision cette année du contrat statutaire et de la modification des couvertures garanties.

Section d'Investissement : dépenses

Chap	Objet	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP22/BP21
16	Emprunts et dettes assimilées	430 400.00 €	424 438.11 €	405 000.00 €	-5.90%
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	2 000.00 €	
20	Immobilisations incorporelles	39 950.00 €	10 793.10 €	10 667.89 €	-73.30%
21	Immobilisations corporelles	378 579.49 €	238 215.40 €	471 772.84 €	24.62%
23	Immobilisations en cours	126 544.00 €	100 103.27 €	41 571.56 €	-67.15%
OP	Opérations d'équipements	1 390 010.00 €	306 632.67 €	2 575 987.71 €	85.32%
27	autres immobilisations financières	- €	- €	- €	
020	Dépenses imprévues	150 936.14 €	- €	- €	
040	Opérations d'ordre entre section	93 000.00 €	55 675.63 €	93 000.00 €	0.00%
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	2 609 419.63 €	1 135 858.18 €	3 600 000.00 €	37.96%
	Dépenses d'équipement (20,21,23,OP)	1 935 083.49 €	655 744.44 €	3 100 000.00 €	60.20%

M. Meyer indique que les dépenses d'équipement en 2022 s'élèvent à 3,1 k € répartis comme suit :



Il revient sur le domaine Scolaire Enfance Jeunesse à hauteur de 46% qui inclut le projet de construction de l'Espace Lafontaine pour environ 1.3 k €.

Thèmes	objet	RAR 2021	IB 2022
VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE – CULTURE 143 305,90 €	Aménagement plaine des sports + étude terrain synthétique	20 603,67€	60 000 €
	Travaux DOJO, PAJ, MDS, EMC		28 086 €
	Travaux et équipement Médiathèque / Ludothèque	8 846,23 €	25 770 €
VOIRIE 755 956,96 €	Piétonnier Rte de Bonrepos	23 502,00 €	440 000 €
	Pool routier	31 043,40 €	168 000 €
	Sécurisation du parking de la Plaine de Sports		60 000 €
	Curage fossés	7 911,56 €	17 500 €
	Réseau pluvial		8 000 €
SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE 1 431 281 €	Travaux Espace La fontaine	16 484,34 €	1 276 000 €
	Travaux ALAE/ALSH		15 686 €
	Travaux Ecoles	4 436,78 €	37 739 €
	Acquisitions Ecoles	422,40 €	11 943 €
	Equipement restauration	26 822,18 €	12 000 €
	Travaux restauration	6 002,64 €	23 745 €
EQUIPEMENT DES SERVICES 105 900 €	Parc informatique		25 400 €
	CTM	58 389,68 €	1 500 €
	Services	577,20 €	16 322,89 €
	Communication		3 710 €
POLICE ET SECURITE 59 354€	Projet Vidéoprotection	9 354,00 €	49 200 €
	Equipement prévention & sécurité		800 €
CADRE DE VIE 232 872 €	Aménagement Parc de la <u>Cazalère</u>		71 000 €
	Aménagement terrain nouvellement acquis		80 000 €
	Mobilier urbain		8 000 €
	Communication	24 012,00 €	15 000 €
	Autres aménagements extérieurs	4 803,68 €	30 056 €
URBANISME 22 000 €	Acquisitions foncières		17 000 €
	Etudes		5 000 €
PATRIMOINE COMMUNAL 349 330 €	Rénovation énergétique mairie et mairie annexe	56 533,10 €	3 696 €
	Cœur de réseau + déploiement fibre optique noire		132 000 €
	Travaux divers bâtiments	52 717,25 €	104 384 €

Dépenses d'équipement (RAR 2021 + IB 2022) : 3 100 000 €
 Objectif de réalisation : 2 480 000 €

Questions de Mme Monfraix pour le groupe Fontenilles le renouveau :

1- BP Fonctionnement page 15 - chapitre 011 6042 achats et prestations budget 2021 est à 0 et le prévisionnel passe à 190 000€ peut-on connaître quels sont vos projets d'achats et prestations ?

Réponse de M. Meyer : il s'agit de répondre aux nouvelles directives du SGC de Grenade qui demande à ce que les dépenses alimentaires refacturées aux familles (société API) soient imputées sur le compte 6042 et non plus sur le compte 60623.

2- BP Fonctionnement page 15 - chapitre 011 6042 achats et prestations budget 2021 est à 0 et le prévisionnel passe à 190 000€ peut-on connaître quels sont vos projets d'achats et prestations ?

Réponse de M. Meyer : l'explication est la même que pour la question précédente, cela concerne les autres dépenses alimentaires, hors API.

3- chapitre 011-615231 Entretien, réparations voiries budget 2021 20 000€ passe ne prévisionnel pour 2022 à 17 500€ pourquoi cette baisse ?

Réponse de M. Meyer : Le budget réalisé en 2021 sur ce compte soit 13 194 € ne constitue pas une référence. L'inscriptions au BP 2022 est de 17 500 €

4- chapitre 65-7362 Subv. fonct. CCAS budget de 2021 - de 21 000,00 passe à 10 000,00 pour 2022, pourquoi ?

Réponse de M. Meyer : Il est proposé de réduire la subvention au BP CCAS compte tenu des dépenses dorénavant assumées sur le budget communal, pour un coût à hauteur de 15k €. (Sortie et repas/coffrets des aînés, Noël des enfants).

5- BP section investissement - Page 20 - ligne 2111- terrain nu proposition budgétaire de 22 000 € quel est votre projet ?

Réponse de M. le Maire : cette enveloppe de 17 000 € permettra de sécuriser la parcelle acquise par l'intermédiaire de l'EPF.

6- ligne 2113- Terrains aménagés autres que voirie budget 2021 à 6 000€ passe en 2022 à 80 000€ peut-on connaître votre projet ?

Réponse de M. le Maire : cette enveloppe de 80 000 € est destinée à l'aménagement du terrain nouvellement acquis à l'entrée sud de la ville.

7- Page 30 art 23 - pool routier budget proposé 228 000€ peut -on connaître votre projet ?

Réponse de M. le Maire : il s'agit de plusieurs projets liés à l'enveloppe du pool routier et à la campagne de marquage : 100 000 €, aux travaux route de Cantalauze : 30 000 €, à la chaussée centrale banalisée + chicane RD65 Laugranet + Route de Léguevin : 25 000 €, aux travaux de réalisation d'un dos d'âne sur RD 37C : 13 000€, à la sécurisation du parking de la Plaine de Sports : 60 000 €. Des subventions du CD31 (au titre du pool routier 19-21) sont attendues en atténuation au taux de 51,25%.

Mme Monfraix demande si la rénovation du chemin de Starguets est prise en compte en 2022 ?

M. le Maire explique qu'il essaie de programmer les rénovations de voiries en fonction des priorités, mais de nombreuses voies communales sont dans un état catastrophique et le programme de rénovation est déjà bien chargé. Toutefois, une opération de rebouchage de nids de poules a eu lieu sur la portion la plus endommagée de Starguets.

Mme Monfraix estime que la route de Laugranet n'est pas une priorité.

M. le Maire réfute car du point de vue de la sécurité des usagers, c'est une voie prioritaire.

8- Page 32 Art.23- création espace La Fontaine prévision budgétaire 1 276 000€ cette somme comprend - elle la totalité de la construction et si oui peut -on en avoir le détail et les devis ?

Réponse de M. le Maire : Il s'agit bien de la totalité de la construction – les plans et le détail ont déjà été présentés lors du conseil municipal du 13 décembre. M. le Maire précise qu'effectivement Mme Monfraix été absente lors de cette séance, et qu'il y a des éléments de réponses dans le PV, tout comme pour le terrain synthétique.

9-Page 33 - local Vétérinaire budget réalisé de 94 456€ et en prévision 30 000€ peut-on connaître les détails de ces dépenses déjà réalisées et à prévoir à quoi cela correspond ainsi que la vocation de ce local pour notre commune ?

Réponse de M. le Maire : Il s'agit du montant inscrit suite à l'achat de ce local par la précédente équipe pour 92 000€, 30 000€ ont été affectés pour des études sur les travaux à mener. Au regard de l'état déplorable du bâtiment, l'aménagement semble très compliqué à réaliser.

Mme Monfraix demande quelle sera sa destination ?

M. le Maire dit qu'il est difficile de se projeter tant que les études ne sont pas finalisées, il invite Mme Monfraix à venir visiter ce local et constater son état de délabrement

10- Page 34 création d'un DAB avez-vous un projet car aucun budget n'est prévu ?

Réponse de M. le Maire : il n'est pas prévu de nouveau Distributeur Automatique de Billets, il y a eu un investissement de l'ordre de 25000€, auquel s'ajoute un coût mensuel.

Mme Monfraix demande quelle est la fréquentation de ce distributeur ?

Mme Triaes précise qu'il y a environ 1500 retraits par mois, ce chiffre se stabilise.

11- Page 36 Art 23 - Vidéo protection budget prévu 49 000€ peut-on comprendre que c'est l'engagement pour la Zone 2 du projet ?

Réponse de M. le Maire : comme cela a été exposé lors de la réunion de présentation aux élus, cette opération sera réalisée en plusieurs phases. La date n'est pas arrêtée, une réunion publique sera organisée pour présenter ce projet aux Fontenillois.

12- Page 37 - Art 21533 Travaux d'installation cœur de réseaux Mairie budget prévu de 61 000€ peut -on connaître les détails (cœur de réseaux) de ce projet ?

Réponse de M. Meyer : Il s'agit de la mise en place des matériels réseaux nécessaire à constituer un réseau Intranet Mairie connectant tous les bâtiments communaux, Mairie, Mairie Annexe, maison des loisirs, CTM, écoles Génibrat et la fontaine. Sont prévus dans ces 60 000€ : Les baies d'hébergement des équipements actifs, les équipements actifs, le pare-feu, le câblage des bâtiments en interne, - le déploiement de tous ces matériels (main d'œuvre), incluant le transfert du central téléphonique et du serveur à la Maison des Loisirs. En attente encore du devis définitif, le prestataire retenu est SCOPELEC.

13-Page 38 Art 23 Terrain synthétique budget prévu 60 000€ peut -on connaître les détails de ce projet ?

Réponse de M. le Maire : ces 60 000€ correspondent aux études. Cela faisait partie de la délibération du 13 décembre, il invite Mme Monfraix à relire les PV pour avoir tout le détail, et à revenir vers lui si besoin.

Réponse aux questions du groupe Fontenilles Ensemble :

1- A quel taux vous est proposé le prêt relais de 700 000€ ? Selon quel calendrier ?

Réponse de M. Meyer : Ce point n'est pas à l'ordre du jour, il été abordé lors du DOB, deux possibilités sont à l'étude : un prêt classique ou un prêt relai, au vu de la conjoncture il pourrait être intéressant d'anticiper la souscription d'un emprunt bancaire long terme.

M. le Maire précise, que cela passera forcément en conseil municipal avec tout le détail des offres retenues.

M. Meyer prévoit un exposé en septembre.

2- Point 3 "Indicateurs locaux": Comment mettez-vous en adéquation l'autorisation des 50 permis de construire prévus par an et l'augmentation de 40 habitants par an?

Réponse de M. Dagues bié : Il ne faut pas mettre en adéquation le nombre de permis délivrés avec la variation de population sur 1 an; d'une part les chiffres INSEE présentés lors du ROB sont des extrapolations de l'INSEE entre 2 recensements complets qui comparent les évolutions par tranche de 5 ans, d'autre part si les PC logements sont déposés en fin d'année, ils ne sont comptabilisés que l'année suivante, certains administrés s'installent à Fontenilles en achetant une maison déjà construite, et d'autres qui construisent pour leurs enfants qui habitaient déjà sur la commune, etc.

Réponses aux questions du groupe Fontenilles Ensemble envoyées par courrier et relatives au projet d'installation d'un système de vidéo protection suite à une réunion d'information à l'attention de tous les élus :

-3000m de fibre noire doivent être tirés, quel est le coût ?

M. le Maire explique que le coût est de 75 000 € TTC et que cette installation sera mutualisée et permettra :

-de remonter les images des caméras de vidéo protection au cœur de réseau,

-de relier par une boucle privée tous les bâtiments communaux : plus de sécurité, partage de documents, un seul abonnement téléphonie internet plus puissant notamment pour l'école de Génibrat mal desservie car excentrée,
-de raccorder les alarmes.

Combien coutent les 50 m de génie civil ? M. le Maire explique que la tranchée a été réalisée en régie par les services techniques en 2h de travail.

La fibre comprend elle le raccordement des différents établissements ? M. le Maire répond par l'affirmative, seront raccordés : la mairie, mairie annexe, 2 groupes scolaires, EMC, médiathèque, espace la fontaine, maison des loisirs.

Quel est le coût des PIE X2 AXON (pistolets à impulsion électrique) ? M. le Maire annonce un coût de 6 884,03€ les 2 acquis en novembre, et 488 € de formation pour les 2 agents de police. Il rappelle que cette acquisition a été annoncée aux informations au conseil des 31/08/21 et 21/10/21.

Peut-on avoir communication de l'audit de la Gendarmerie ? M. le Maire précise qu'il s'agit d'un document confidentiel qui peut être consultable en mairie sur rdv.

Section d'Investissement : recettes

Chap	Objet	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Évolution BP22/BP21
13	Subventions d'investissement	140 000.00 €	18 000.53 €	369 000.00 €	163.57%
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	700 000.00 €	
204	Subventions d'équipements versées	- €	- €	- €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	330 000.00 €	377 903.79 €	139 599.79 €	-57.70%
1068	excédents de fonctionnement capitalisés	700 000.00 €	700 000.00 €	800 000.00 €	14.29%
024	Produits des cessions	- €	- €	- €	
021	Virement de la section de fonct°	500 000.00 €	- €	420 000.00 €	-16.00%
040	Opérations d'ordre entre section	280 000.00 €	271 934.44 €	280 000.00 €	0.00%
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 950 000.00 €	1 367 838.76 €	2 708 599.79 €	38.90%
	Recettes réelles de l'exercice	1 170 000.00 €	1 095 904.32 €	1 308 599.79 €	11.85%
001	Résultat d'investissement reporté N-1	659 419.63 €	659 419.63 €	891 400.21 €	35.18%
	TOTAL DES RECETTES	2 609 419.63 €	2 027 258.39 €	3 600 000.00 €	37.96%

M. Meyer rappelle qu'un prêt relais de 700 k € est envisagé en 2022 dans l'attente de la perception de subventions attendues mais que la question se pose d'envoyer en parallèle aux banques un cahier des charges pour un emprunt bancaire long terme. Ainsi, nous regarderons quel est le meilleur schéma.

M. le Maire propose un vote du budget par section, l'assemblée accepte à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de voter le Budget Primitif de 2022 de la commune qui s'élève à :

5 579 940,00 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement ;

POUR	24
REFUS DE VOTE	05 : A.Degeilh, L.Dolagbenu, P.Sandoval, L.Sarica, F.Vitricce
Abstentions	00

3 600 000,00 euros en dépenses et recettes d'Investissement.

POUR	22
REFUS DE VOTE	05 : A.Degeilh, L.Dolagbenu, P.Sandoval, L.Sarica, F.Vitricce
Abstentions	02 : T.Monfraix, P.Chong kee

M. Sarica explique ce refus de vote du groupe Fontenilles Ensemble par une absence du compte administratif et une réponse tardive aux questions envoyées par mail.

M. le Maire remercie M. Meyer ainsi que les services de la ville pour le travail fourni dans le cadre de cette préparation budgétaire.

5- Octroi d'une autorisation générale de poursuites au trésorier :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, il convient d'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuite au Trésorier de Grenade, pour l'ensemble des titres et pour toute la durée du mandat de l'ordonnateur.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

6- Renégociation d'un emprunt/ Acceptation des nouvelles conditions :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le travail de renégociation des emprunts de la communes opéré auprès des organismes bancaires. Il explique qu'il y a lieu d'accepter les nouvelles conditions proposées par la Banque Populaire Occitane relatives au prêt n° 07045034, après accord de renégociation. Les nouvelles modalités d'intervention sont les suivantes :

- Taux actuel : 3,90% - nouveau taux : 1,79%
- Durée et périodicité inchangée
- Frais d'avenant : 1 300 €
- Les IRA passeront à 8%
- Les autres conditions du contrat restent inchangées.

Monsieur le Maire explique que le gain pour la commune sera de 19 000 euros. Il félicite M. Meyer pour son travail acharné de renégociation de la dette auprès des organismes bancaires.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les nouvelles conditions du prêt N° 07045034 telles qu'énoncées ci-dessus,
- de préciser que la rédaction de cet avenant sera facturée 1 300 € lors du paiement de la première échéance,
- d'autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette renégociation.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

7- Demande de subvention d'Etat pour 'installation d'un système de vidéo protection:

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'un système de vidéo protection sur la commune afin de sécuriser les bâtiments communaux, la voirie, et de limiter les dégradations, incivilités ou autres actes de délinquance. Il présente l'estimatif global de cette opération qui s'élève à 92 280,00 € H.T.

Il ne s'agit pas d'une vidéo surveillance, il n'y aura pas d'agent positionné derrière un écran. La consultation de ces images ne peut avoir lieu seulement dans le cadre d'une réquisition judiciaire. Aucun visionnage ne peut avoir lieu en direct.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible aux subventions de l'Etat (FIPD et/ou DSIL) et demande au Conseil Municipal :

- D'adopter ce projet dont l'estimatif est de 92 280,00 € H.T.,
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPD ou DSIL,
- D'arrêter le plan de financement joint,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

8- Adhésion au contrat groupé d'assurance statutaire du centre de gestion 31 :

M. le Maire cède la parole à M. Meyer qui a travaillé sur ce dossier.

Le centre de gestion 31 propose aux collectivités un contrat groupe d'assurance statutaire pour le personnel. Le titulaire du contrat groupe actuel a résilié de manière anticipée le marché compte tenu de la faible rentabilité. Une nouvelle consultation a été engagée par le CDG 31 à laquelle la commune a participé, et dont les conditions et les garanties sont à la carte.

La commune a décidé de ne plus souscrire la garantie « maladie ordinaire avec franchise de 30j fermes par arrêt », le taux ayant été revu à la hausse compte tenu de la sinistralité importante pour les années 2017,2018, 2019 tous sinistres confondus, et ayant servi de base au calcul du nouveau taux. Cependant la commune a la possibilité de remoduler les garanties d'une année sur l'autre.

Chaque élu a été destinataire du détail des garanties.

Monsieur le Maire demande de voter pour l'adhésion au service Contrat Groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2022/2025.

Garanties et taux :

Garanties	Taux ¹
Décès*	0,23%
Accident et maladie imputable au service	3,83%
Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant	3,29%
Maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant	0%
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt	0%
Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt	0%
Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt	0%
Taux global retenu (somme des taux)	7,35%

* Majoration Décès : le marché prévoit qu'en cas de reconduction du dispositif transitoire applicable en 2021, une majoration de 0,08% sera appliquée.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

9- Modification du tableau des emplois :

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant l'accroissement temporaire d'activités au service technique, il convient de créer un emploi afin d'assurer la mission suivante : agent au service bâtiments en remplacement d'un agent en congés parental.

Le Conseil Municipal :

- Décide la création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet soit 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2022 pour une durée de 6 mois renouvelable.
- Précise que cet emploi pourra être occupé par un contractuel,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

10- Signature d'une promesse de bail civil avec Réservoir sun :

M. le Maire expose que par délibération en date du 13 décembre 2021, l'assemblée avait validé le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques en surplomb de la toiture des actuels vestiaires de rugby sur la plaine des sports Christian Jumel, abri photovoltaïque type pergola avec la société Réservoir Sun.

Il convient de modifier la délibération en remplaçant le terme « bail emphytéotique » par le terme « bail civil » à la demande du notaire, ce terme étant plus adapté pour ce type d'opération. Les conditions restent inchangées.

Il convient que l'assemblée autorise M. le Maire à modifier la délibération

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Informations aux élus :

Monsieur le Maire informe que la commune a pris l'attache d'une association humanitaire pour venir en aide aux ukrainiens, notamment par le biais d'une collecte. De plus amples informations seront communiquées par les canaux habituels.

La séance est levée à 19h40.

Il cède la parole au public pour d'éventuelles questions.

***La secrétaire de séance,
J. LERROUX***

***M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH***